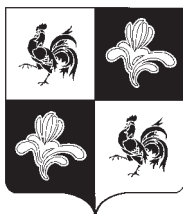


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



6 novembre 2006

SESSION ORDINAIRE 2006-2007

1^{er} AJUSTEMENT 2006

**de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2006**

PROGRAMME JUSTIFICATIF

DIVISION 04 –

PROGRAMME 0 –

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Traitement et indemnités du personnel de cabinet	04	0	0	11.02	cnd	189	199
Frais de fonctionnement du cabinet	04	0	0	12.19	cnd	5	5

AB 11.02 – Traitement et indemnités du personnel du cabinet

Crédit proposé : 199.000 €

Adaptation aux besoins

DIVISION 10 – ADMINISTRATION

PROGRAMME 0 - SUBSISTANCE

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Rémunération du personnel statutaire	10	0	0	11.03	cnd	1904	1800
Rémunération du personnel contract.	10	0	0	11.04	cnd	530	578
Frais liés au personnel	10	0	0	11.05	cnd		
Provision de pension	10	0	0	11.06	cnd		
Pensions pour cause d'invalidité	10	0	0	11.30	cnd		
Dépenses liées aux frais de parcours	10	0	0	12.01	cnd		
Frais de gestion du personnel	10	0	0	12.02	cnd		
Frais de formation et d'information du personnel	10	0	0	12.03	cnd		
Frais liés à l'informatisation de l'Adm.	10	0	0	12.04	cnd		
Frais de fonctionnement	10	0	0	12.11	cnd		
Frais de location (loyers)	10	0	0	12.12	cnd		
Frais de location simple (photocopieurs)	10	0	0	12.13	cnd		
Subvention au service social	10	0	0	33.01	cnd		
Dépenses patrimoniales	10	0	0	74.01	cnd		
Achat de matériel informatique et bureautique	10	0	0	74.02	cnd		

Objectif du programme

Ce programme couvre les frais relatifs à la rémunération du personnel, aux charges de pension ainsi qu'au fonctionnement de l'administration.

L'ajustement n'apporte que de légères modifications, entraînées par l'adaptation aux besoins réels de l'administration (rémunérations du personnel).

DIVISION 11 – CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIOVISUEL ET ENSEIGNEMENT

PROGRAMME 1 – CULTURE

Activité 1 – Politique culturelle en général

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours, ...) des membres de l'Adm. et des personnes étrangères à l'Adm.	11	1	1	12.01	cnd	0	0
Dépenses de prom., diff., publication	11	1	1	12.02	cnd	35	35
Subv. aux associations (secteur privé)	11	1	1	33.01	cnd	300	298
Soutien à la création de maisons locales des cultures	11	1	1	33.02	cnd	20	0
Subv. en faveur des arts du cirque	11	1	1	33.03	cnd	82	82
Subvention à l'asbl CFC Editions	11	1	1	33.04		254	256
Infrastructures culturelles : subv. pour intérêts	11	1	1	33.21	cnd	25	25
Subv. aux associations (sect. public)	11	1	1	43.01	cnd	64	64
Soutien aux maisons locales des cultures	11	1	1	43.20	cnd	0	20
Infrastructures culturelles : subv. pour amortissements	11	1	1	53.21	cnd	27	27
Dotations au SGS Bâtiments	11	1	1	61.355	cnd	733	245

Commentaires par allocation de base

AB 33.01 – Subvention aux associations (secteur privé)

Crédit proposé : 298.000 €

L'adaptation de ce crédit permet de couvrir la légère augmentation des charges locatives prévues sous l'AB 33.04.

AB 33.04 – Subvention à l'asbl CFC Editions

Crédit proposé : 256.000 €

Ce crédit est adapté compte tenu des charges locatives de l'immeuble occupé par l'asbl CFC-Editions, pour l'année 2006.

AB 61.35 – Dotation au SGS Bâtiments

Crédit proposé : 245.000 €

Crédits destinés à couvrir principalement les travaux d'aménagement et de rénovation du Théâtre de la Place des Martyrs, de la Maison de la Francité, du Musée du Jouet et de l'ABCD. L'exécution actuelle des travaux en permet la réduction.

Activité 3 - Livre, Littérature et Langue française

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	3	12.02	cnd	10	10
Subventions aux associations	11	1	3	33.01	cnd	405	405
Subv. aux bibliothèques et associations s'occupant de lecture	11	1	3	33.02	Cnd caa	126 0	124 2
Subv. de fonctionnement aux bibliothèques communales	11	1	3	43.22	cnd	321	321
Subv. investissements aux bibliothèques communales	11	1	3	63.21	Cnd caa	237 0	232 5
Subv. d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livre en langue étrangère	11	1	3	63.22	cnd	100	100

Commentaires par allocation de base

AB 33.02 – Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de lecture

Crédit proposé : 124.000 €

Crédit proposé: 2.000 € (caa)

Il s'agit d'opérer un crédit d'année antérieure pour la liquidation d'une subvention 2005 pour laquelle l'engagement n'a pas été correctement effectué.

AB 63.21 – Subventions d'investissements aux bibliothèques communales

Crédit proposé : 232.000 €

Crédit proposé: 5.000 € (caa)

Il s'agit d'opérer un crédit d'année antérieure pour la liquidation d'une subvention 2005 pour laquelle l'engagement n'a pas été correctement effectué.

PROGRAMME 2 – SPORTS ET JEUNESSE

Activité 1 – Jeunesse, ludothèque

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Autres dépenses de promotion, diffusion jeunesse	11	2	1	12.02	cnd	7	7
Autres dépenses de promotion diffusion, ludothèques	11	2	1	12.03	cnd	15	15
Subv. aux associations en matière de jeunesse	11	2	1	33.01	cnd	254	254
Subv. Aux associations en matière de ludothèques	11	2	1	33.02	cnd	62	62
Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	11	2	1	33.03	cnd	45	45
Subvention pour aménagement ou amélioration des installations	11	2	1	52.01	Cnd caa	17 0	15 2

AB 52.01 – Subventions pour aménagement ou amélioration des installations

Crédit proposé : 15.000 €

Crédit proposé: 2.000 € (caa)

Il s'agit d'opérer un crédit d'année antérieure pour la liquidation d'une subvention 2005 pour laquelle l'engagement n'a pas été correctement effectué.

Activité 2 – Sports

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2006 initial	2006 ajusté
Dépenses de promotion , publication	11	2	2	12.02	cnd	65	65	65
Subventions aux associations	11	2	2	33.01	cnd	307	307	307
Subventions aux clubs sportifs	11	2	2	33.02	cnd	174	174	174
Association de gestion du centre sportif de la Woluwe	11	2	2	33.03	cnd	118	118	118
Crédit exceptionnel à l'asbl Centre sportif de la Woluwe	11	2	2	82.01	cnd	0	0	0

Commentaires par allocation de base

Aucun ajustement

PROGRAMME 6 – ACTIVITÉS PARASCOLAIRES À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE

Activité 1

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Prestations de tiers	11	6	1	12.01	cnd	2	2
Dép. promotion, diffusion, publication	11	6	1	12.02	cnd	45	45
Subventions aux associations	11	6	1	33.01	cna	322	321
					caa		1

Crédit proposé : 321.000 €

Crédits proposés: 1.000 € (caa)

Il s'agit d'opérer un crédit d'année antérieure pour le paiement d'un solde restant dû.

DIVISION 21 – ADMINISTRATION

PROGRAMME 0 – SUBSISTANCE

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Dépenses de toute nature relatives au déménagement	21	0	0	01.02	Cnd		
Dépenses de toute nature relatives à l'accord non marchand	21	0	0	01.03	Cnd	106	119
					Caa	0	25
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	co	2426	2541
					ce	2714	2667
Accord non marchand (ACS)	21	0	0	01.05	Cnd	500	500
Rémunérations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	cnd	11225	10900
Rémunérations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	cnd	3843	3410
Indemnités résultant de la responsabilité de la C.C.F. à l'égard de son personnel	21	0	0		cnd		
Frais liés au personnel	21	0	0	11.05	cnd	720	726
Charges et provisions de pensions pour les agents ex-CFC	21	0	0	11.08	cnd	420	1183
Charges et provisions de pensions pour les agents de l'ex-Province	21	0	0	11.09	cnd	2682	2856
Primes de responsabilisation	21	0	0	11.10	cnd		
Charges des pensions des agents pensionnés de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	20	65
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	cnd		
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21	Cnd	125	125
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	cnd		
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	cnd	500	505
Frais de formation et d'information du personnel	21	0	0	12.04	cnd		
Frais liés à l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	cnd		
Dépenses liées à la Réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	12.07	Co		
					Ce		
Missions SHE et médecine du travail	21	0	0	12.09	cnd		
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	cnd		
Frais de location	21	0	0	12.12	cnd		
Frais de location simple (leasing op.)	21	0	0	12.13	cnd		
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	Caa	0	6
					cnd	40	40
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16	cnd		
Dotations au service social	21	0	0	33.01	cnd		
Dotations au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35	Cnd	755	747
Dépenses patrimoniales	21	0	0	74.01	cnd		
Achat de matériel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	cnd	100	90
Dépenses patrimoniales SIPP	21	0	0	74.03	cnd		
Investissement Matériel roulant	21	0	0	74.10	cnd	0	22

Ce programme de subsistance est destiné à couvrir les frais de rémunérations et les charges de pension du personnel ainsi que le fonctionnement de l'administration. Outre de modiques modifications, entraînées par l'adaptation aux besoins réels de l'administration, l'ajustement appelle les observations suivantes :

Commentaires par allocation de base

A.B. 01.03 – Dépenses de toute nature relative à l'accord non-marchand

Crédit proposé : cnd : 119.000 €; caa : 25.000 €.

L'augmentation résulte du montant des primes syndicales des secteurs non-marchand, dont le coût définitif pour 2004 atteint déjà 53.400 €. Le crédit « caa » correspond aux soldes dus pour les mêmes primes syndicales à raison des années 2003 à 2005.

A.B. 01.04 – Dépenses relatives à l'embauche compensatoire

Crédit proposé : 2.541.000 € (co)
2.667.000 € (ce)

Le montant en engagement correspond à celui prévu par l'arrêté pour 2006; le montant en ordonnancement représente 90 % du montant en engagement.

A.B.11.03 – Rémunération du personnel statutaire

Crédit proposé : 10 900 000 €

Ce crédit est destiné à couvrir les rémunérations du personnel statutaire affecté aux matières financées par le budget décentral. Il peut être diminué, suite au report en 2006 de plusieurs recrutements.

A.B.11.04 – Rémunération du personnel contractuel

Crédit proposé : 3 410 000 €

Ce crédit peut être réduit, certains engagements de nouveaux agents ayant été postposés.

A.B.11.08 – Charges et provisions de pensions pour les agents de l'ex-CFC

Crédit proposé : 1.183 000 €

Les crédits prévus initialement sont insuffisants pour payer deux factures complémentaires imprévues, ayant résulté du départ anticipé à la pension de deux agents.

A.B. 11.09 – Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-Province de Brabant

Crédit proposé : 2 856 000 €

Le crédit supplémentaire doit permettre de payer une facture de 216.286,51 € au Service des Pensions du Secteur public, représentant les sommes versées par celui-ci, entre le 1^{er} janvier 1995 et le 30 avril 2001, aux agents pensionnés de l'IPHOV.

A.B. 11.11 – Charges et provisions de pensions des agents pensionnés de l'ex-FBFISPPH

Crédit proposé : 65 000 €

L'augmentation tient compte de la loi du 3 février 2003 apportant diverses modifications à la législation relative aux pensions du secteur public, qui oblige la CCF à verser une cotisation supplémentaire de pension pour les agents transférés à la CCF pour leurs prestations – dans le secteur public – antérieures à leur arrivée à la CCF.

A.B. 12.07 – Dépenses liées à la réforme de la Comptabilité de l'Etat

Crédit proposé : CE 60.000 €

Co : 30.000 €

La loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets et à la comptabilité des Communautés et Régions n'est actuellement pas applicable à la C.C.F. Il est cependant probable que ces dispositions s'appliqueront tôt ou tard à la C.C.F. Cette allocation concerne toutes les dépenses qui seront consenties afin de préparer la mise en application de cette réforme, qui couvrent els aspects comptables, informatiques, de gestion, de formation et qui impliquent le recours à des marchés de services,

A.B. 12.15 – Politique d'Egalité des chances pour l'accès à la fonction publique

Crédit proposé : 40.000 €

Le crédit est destiné à couvrir :

- les frais liés à des études diverses en la matière
- la réservation de places d'accueil dans les crèches en faveur des enfants en bas âge d'agents de la Cocof
- la participation à la mise en place d'une garderie durant les congés scolaires pour les enfants des agents de la Cocof
- le programme de formation destinés à améliorer les chances des groupes-cibles spécifiques

Crédit proposé : 6.000 € (CAA)

Crédit d'année antérieure pour la liquidation d'une subvention 2004 pour laquelle l'ordonnancement était tombé en annulation : « Enfants des Etoiles » visa 04/30288

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiments

Crédit proposé : 755.000 €

Crédits destinés à couvrir les frais de gestion (entretien des installations techniques, frais de copropriété, primes d'assurances, lutte contre les nuisibles) des bâtiments ne dépendant pas de l'Enseignement et dont la Cocof est propriétaire (Palais, Meiboom, CIVA, Maison de la Francité et Musée du jouet), ainsi que de ceux dont elle est locataire, ou qui sont mis à la disposition d'Asbl (par exemple : Rue de la Poste – Centre de Ressources vidéo de Bruxelles), ou encore dont la Cocof est emphytéote (par exemple : Le Théâtre de la place des Martyrs et l'ABCD), en fonction des dispositions prévues par les conventions passées avec les ASBL.

De plus ces crédits sont également destinés à couvrir les travaux d'aménagement et de rénovation afférents aux bâtiments administratifs: Immeubles Rue du Meiboom et rue Des Palais.

DIVISION 22 – AIDE AUX PERSONNES

PROGRAMME 1 – ACTION SOCIALE

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2006 initial	2006 ajusté
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'adm. et des personnes étrangères à l'adm.	22	1	0	12.01	cnd	37	37	37
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd	41	41	41
Subv. à des organismes d'aide sociale, familiale, 3e âge	22	1	0	33.01	Cnd Caa	796	500 0	494 10
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.03	cnd	2446	2502	2502
Frais de raccordement, de placement et de location d'1 app. Téléphonique et frais d'1 système de télévigilance	22	1	0	33.04	cnd	115	115	115
Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bxl-Capitale »	22	1	0	33.05	cnd	42	42	42
Subventions aux maisons d'accueil	22	1	0	33.06	cnd	7742	7804	7804
Subventions aux services d'aide sociale aux justiciables	22	1	0	33.07	cnd	324	386	386
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22	1	0	33.08	Cnd	0	30	30
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd	135	135	135

Commentaires par allocation de base

A.B.33.01 – Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge

Crédit proposé : CND 494.000 €
CAA 10.000 €

Pour le crédit non dissocié, il s'agit d'une compensation partielle du crédit d'année antérieure inscrit à ce même article.

Pour le crédit d'année antérieure, il s'agit de payer deux soldes de subventions dont les visas sont tombés en annulation.

PROGRAMME 4 – FAMILLE

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2006 initial	2006 ajusté
Subventions aux services d'aide à domicile	22	4	0	33.12	cnd	22250	22708	23873
Subventions aux centres de planning familial	22	4	0	33.13	cnd	4978	5145	5272
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	22	4	0	33.14	cnd	79	79	75
Subventions aux Centres de formation d'aides familiales	22	4	0	33.15	cnd	256	296	296
Subventions aux services Espace-Rencontre	22	4	0	33.16	cnd	200	239	239
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	22	4	0	33.17	cnd	0	251	251

Commentaires par allocation de base modifiée*A.B.33.12 – Subventions aux services d'aide à domicile*

Crédit proposé : CND 23.873.000 €

Nouvelle estimation des crédits nécessaires afin de pouvoir payer les avances et les soldes 2006 ainsi qu'une partie des soldes 2005 non payables sur le budget 2005 ajusté.

A.B.33.13 – Subventions aux centres de planning familial

Crédit proposé : CND 5.272.000 €

Nouvelle estimation des crédits nécessaires afin de pouvoir payer les avances et les soldes 2006 ainsi qu'une partie des soldes 2005 non payables sur le budget 2005 ajusté.

A.B.33.14 – Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (sect. privé)

Crédit proposé : CND 75.000 €

Compensation partielle du crédit d'année antérieure inscrit dans le programme 1 de la division 22.

PROGRAMME 5 – INFRASTRUCTURES SOCIALES

Activité 0

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2006 initial	2006 ajusté
Honoraires, frais d'études et documentation en matière d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01	cnd	2	2	2
Dotations au SGS Bâtiments – Action sociale	22	5	0	61.35	Cnd	0	1.155	922
Dotation au SGS Bâtiments – Personnes Handicapées	22	5	0	61.36	Cnd	0	100	100
Dotations au SGS Bâtiments – Action sociale	22	5	0	61.37	Cnd	0	1648	895
Subv. aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades	22	5	0	63.24	cnd	13	13	13

Commentaires par allocation de base modifiée

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiments – Action sociale

Crédit proposé : 922.000 (cnd)

A.B. 61.36 – Dotation au SGS Bâtiments – Personnes handicapé

Crédit proposé : 100.000 (cnd)

AB 61.37 – Dotation au SGS Bâtiments – Action sociale

Crédit proposé : 895.000 (cnd)

Nouvelles estimations des besoins nécessaires au SGS afin de couvrir les dépenses payables en 2006.

La répartition de la dotation au sein du SGS :

- Infrastructures sociales (secteur privé) AB 6.22.50.01
312.000 € (co)
1.000.000 € (ce)
- Infrastructures sociales (secteur public) AB 6.22.50.04
583.000 € (co)
1.000.000 € (ce)
- Infrastructures sociales (subventions facultatives) AB 6.22.50.06
0 € (co)
0 € (ce)

DIVISION 23 – SANTÉ

PROGRAMME 1 – SUPPORT DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration.	23	1	0	12.01	cnd	62	62
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	cnd	69	69
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	cnd	12	12
Subventions pour recherches dans le domaine de la santé	23	1	0	33.01	cnd	59	59
Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	23	1	0	33.06	cnd	84	84
Subvention à l'ASBL "Fonds social inter-sectoriel pour institutions sociales et de santé de Bxl-Capitale	23	1	0	33.11	cnd	89	89
Subventions pour des initiatives en matière de santé	23	1	0	33.13	cnd	990	1020
Subventions pour des initiatives en matière de promotion à la Santé	23	1	0	33.14	cnd	105	105
Coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées	23	1	0	41.01	cnd	22	22

Commentaires par allocation de base*A.B.33.13 – Subventions pour des initiatives en matière de santé*

Crédit proposé : 1.020.000 €

L'objectif poursuivi est d'assurer une meilleure visibilité des projets à caractère non-récurrent ou ponctuel soutenu par la Commission communautaire française. La particularité de ces projets est de diminuer l'impact des problèmes de santé qui compromettent l'équilibre, l'épanouissement et l'autonomie des personnes, de permettre aux gens d'acquérir un potentiel de santé (que l'on peut exprimer notamment par la qualité de vie dans les communautés, le bien-être individuel familial et social, l'absence de maladie, la capacité à affronter dans les meilleures conditions les incapacités, les traumatismes et la maladie).

L'augmentation permettra de financer l'ensemble des projets déjà financés l'an passé.

PROGRAMME 2 – SERVICES AMBULATOIRES

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Subventions aux services de santé mentale	23	2	0	33.04	cnd	12048	12.010
Subventions aux centres d'accueil téléphonique	23	2	0	33.05	cnd	760	730
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	cnd	50	50
Subventions aux centres de soins de jour	23	2	0	33.08	cnd	28	28
Subventions aux associations en matière de soins palliatifs	23	2	0	33.09	cnd	717	717
Subventions aux centres de coordination	23	2	0	33.10	cnd	1265	1232
Subventions aux associations de santé intégrée	23	2	0	33.15	cnd	2130	2130
Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie	23	2	0	33.16	cnd	3636	3470
Subventions aux services de promotion et de développement sanitaires	23	2	0	33.17	cnd	157	185
Subventions aux réseaux et partenariats en santé	23	2	0	33.18	cnd	550	550
Subventions pour l'informatisation des services agréés en santé	23	2	0	53.01	cnd	0	0

Commentaires par allocation de base*A.B.33.04 – Subventions aux services de santé mentale*

Crédit proposé : 12.010.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2006 compte tenu de l'indexation .

A.B.33.05 – Subventions aux centres d'accueil téléphonique

Crédit proposé : 730.000€

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2006 compte tenu de l'indexation .

A.B.33.10 – Subventions aux centres de coordination de soins et services à domicile

Crédit proposé : 1.232.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2006 compte tenu de l'indexation .

A.B.33.16 – Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie

Crédit proposé : 3.470.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2006 compte tenu de l'indexation .

Programme 5 : Infrastructure

A.B. 61.35

Crédit proposé : 554.000 €

pas de commentaire ? Et pas de tableau

Division 24 – Tourisme

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	Transf.	2 ^{ème} ajust.	2005 ajusté
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'Adm. et des personnes étrangères à l'adm.	24	0	0	12.01	cnd	125	– 40		85
Promotion, publication diffusion	24	0	0	12.02	cnd	163	– 40		123
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	co ce	31 26			31 26
Subventions aux associations actives en matière de tourisme	24	0	0	33.02	Cnd caa	1370	80	314	1764
Subv. de fonctionnement à l'OPT	24	0	0	43.01	cnd	4326			4.326
Subv. d'investissement en tourisme social (secteur privé)	24	0	0	52.03	co ce	450 0		– 150	300 0
Subv. d'équipement touristique (privé)	24	0	0	52.04	co ce	163 250	– 3 – 13	– 160 – 160	0 77
Primes à la création et la rénovation de chambres d'hôtes	24	0	0	53.01	cnd	20			20
Dotation au SGS Bâtiment	24	0	0	61.35	Cnd	180		–24	156
Subv. d'équipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	co ce	14 15		– 4 – 4	10 11
Investissement indications touristiques	24	0	0	70.01	co ce	22 13	3 13		25 26

Commentaires par allocation de base

A.B.33.02 – Subventions aux associations actives en matière de tourisme

Crédit proposé : 1.764.000 €

Le montant de l'AB est augmenté de 314.000 EUR afin de rencontrer des demandes de financement de projets supplémentaires des acteurs touristiques bruxellois. Ces projets ont trait notamment à l'année de la Mode et du design, en cours. Par ailleurs, l'augmentation budgétaire doit permettre de rencontrer dans les délais les demandes de soutien de certains projets liés au thème touristique de l'année 2007, consacré à la présence européenne à Bruxelles, dans la lignée des recommandations des Assises du Tourisme.

A.B. 52.03 – subvention d'investissement en tourisme social (secteur privé)

Crédit d'ordonnancement proposé : 300.000 €

Le montant de l'AB est diminuée de 150.000 € en ordonnancement. Une révision du calendrier du chantier d'extension du CHAB fait que le montant inscrit au budget ne pourra entièrement être utilisé, un arrêté modificatif a été adopté par le Collège révisant l'échéancier de la subvention

AB 52.04 – subvention d'équipement touristique (secteur privé)

Crédit d'ordonnancement proposé : 0 €

Le projet de développer un centre d'interprétation de l'Art Nouveau doit être revu dans le cadre des recommandations des assises du tourisme et de l'évaluation de l'année art nouveau par les acteurs. Le crédit d'ordonnancement ne sera pas être utilisé cette année

A.B. 63.04 – Subvention d'équipements touristiques (secteur public)

Crédit d'ordonnancement proposé : 100.000 €

Aucune commune de la région bruxelloise n'introduira de demande de signalisation touristique, un solde du C.O. de 4.000 € est disponible.

DIVISION 25 – TRANSPORTS SCOLAIRES

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Rémunération du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd	1950	1950
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	5854	5919
Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd	177	167
Frais de location simple de bus	25	0	0	12.13	cnd	100	45
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0	0	74.01	Cnd	0	0

Objectif du programme

La politique des transports scolaires relevant de la Commission communautaire française concerne le ramassage des élèves de l'enseignement spécial, depuis leur domicile jusqu'à leur école, ainsi que les services internes des établissements scolaires de la Communauté française.

Commentaires par allocation de base

A.B. 12.03 – Frais de transport

Crédit proposé : 5.919.000 €

Ce crédit couvre les traitements, indexation, abonnements et financement des circuits de transport. L'adaptation du crédit répond aux prévisions de dépenses 2006.

A.B. 12.11 – Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires

Crédit proposé : 167.000 €

Ce crédit couvre toutes les dépenses relatives aux transports scolaires. Il est adapté aux prévisions de dépenses 2006.

A.B. 12.13 – Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires

Crédit proposé : 45.000 €

Ce crédit permet la location de bus en lieu et place de bus défectueux hérités de la Communauté française. Les nécessités de l'année 2006 permettent la diminution du crédit.

DIVISION 26 – FORMATION PROFESSIONNELLE

PROGRAMME 1 – SUPPORT DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Activité 0

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26	1	0	01.01	cnd	500	500
Prestations de tiers, frais de mission (déplacements, séjours, ...) des membres de l'adm. et des personnes étrangères à l'adm.	26	1	0	12.01	cnd	6	6
Promotion, publication, diffusion	26	1	0	12.02	cnd	25	25
Interv. dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes européens des objectifs 3 et 4 du FSE et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	co ce	0 44	0 0
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSE, à des actions d'insertion socio-professionnelle	26	1	0	33.01	cnd	96	96
Décret du 27/4/95 : agrément et fonctionnement de base	26	1	0	33.02	cnd	4654	4654
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture	26	1	0	33.03	cnd	18	18
Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale	26	1	0	33.04	cnd	4	4
Subv. d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-prof.	26	1	0	33.06	cnd	32	32
Subventions à la FEBISP	26	1	0	33.07	cnd	64	64
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés	26	1	0	33.08	cnd	189	179
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio professionnelle	26	1	0	33.09	Cnd	705	725
Frais de gestion de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio professionnelle	26	1	0	33.10	Cnd	25	25
Financement de la délégation syndicale inter-centres du secteur de l'ISP	26	1	0	33.11	cnd	50	30
Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	26	1	0	41.04	cnd	64	64
Contribution de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0	45.23	cnd	126	126
Préfinancement « Fonds social européen » des OISP agréées	26	1	0	85.50	cnd	0	0

Objectif du programme

Initier, dans le chef de la Commission communautaire française, des études et des actions en matière d'insertion et de formation professionnelle, notamment dans l'esprit du décret du 27 avril 1995 et coordonner ces initiatives.

Commentaires par allocation de base

A.B.12.03 – Intervention dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes Européens des objectifs 3 et 4 du FSE et des initiatives communautaires

Crédit proposé : 0 € (co)
0 € (ce)

Le crédit de 44.000 euros prévu initialement peut être reporté à l'année 2007.

A.B. 33.08 – Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés

Crédit proposé: 179.000 €

Ce crédit alimente le fonds de formation continuée des travailleurs de l'insertion socio-professionnelle. Les moyens y consacrés sont liés à la masse salariale des travailleurs du secteur (1 % de la masse salariale). Le montant du crédit est adapté aux paramètres 2006.

DIVISION 27– DETTE

ACT 1 : Bâtiments scolaires

A.B. 12.11 – Frais de fonctionnement

27.01.12.11 : Frais de fonctionnement et prestations de tiers

Augmentation pour permettre la liquidation de la dernière tranche 2005 suite erreur d'index,

Crédit proposé: 133.000€

DIVISION 28 – EQUIPEMENTS SPORTIFS

Activité 0

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2006 initial	2006 ajusté
Investissement en matière d'infra-structures sportives privées (A.R. 01/04/77)	28	0	0	52.02	co	153	237	237
					ce	153	237	237
Dotation au SGS Bâtiments	28	0	0	61.35	Cnd	0	45	45

Commentaires par allocation de base

Pas d'ajustement

DIVISION 29 – DÉPENSES LIÉES À LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT

Activité 2 – Complexe sportif

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Rémunération du personnel	29	0	2	11.01	cnd	934	884
Dépenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	cnd	272	405
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	2	61.35	cnd	624	724
Achat de biens meubles durables	29	0	2	74.02	cnd	13	35

Cette activité couvre les dépenses relatives au Complexe sportif.

Commentaires par allocation de base

A.B. 11.01 – Rémunération du personnel

Ce crédit est ajusté pour permettre la liquidation d'un montant de 300 euros dû à l'asbl Centre Comète de Siloé (école de devoir), en application de l'arrêté 2004/1006.

Activité 3 – Enseignement

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Rémunérations du personnel hors Haute Ecole	29	0	3	11.01	cnd	12944	12544
Rémunérations du personnel de la Haute Ecole	29	0	3	11.02	cnd	2005	2005
Rémunérations des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires	29	0	3	11.04	cnd	26	26
Frais liés au personnel	29	0	3	11.05	cnd	455	420
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issus de l'ex-Province du Brabant	29	0	3	11.06	cnd	78	78
Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel	29	0	3	11.21	cnd	0	10
Frais relatifs aux missions internationales	29	0	3	12.00	cnd	18	10
Dépenses de subsides européen finançant des activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01	Co ce	0 90	0 90
Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires	29	0	3	12.10	cnd	12	5
Dépenses de fonctionnement des écoles de la CCF, hors Haute Ecole	29	0	3	12.11	cnd	5860	5975
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	cnd	181	66
Subv. de fonctionnement à la Haute école	29	0	3	43.05	cnd	537	537
Lucia de Brouckère	29	0	3	61.35	cnd	8665	6512
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	3	74.01	cnd	816	886
Achat de biens meubles durables pour les établissements de la CCF hors Haute Ecole	29	0	3	74.02	cnd	201	231
Achat de biens meubles durables pour la Haute Ecole	29	0	3	74.03	cnd	10	10
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires	29	0	3				

Commentaires par allocation de base

A.B.11.01 – Rémunération du personnel hors Haute-Ecole

Crédit proposé : 12.544.000 €

L'adaptation de ce crédit tient compte des dépenses de traitement, de cotisations patronales, des anciennetés pécuniaires, de pécules de vacances et de la prime de fin d'année.

A.B.11.05 – Frais liés au personnel

Crédit proposé : 420.000 €

La diminution de crédit est due aux prévisions de paiements des divers frais liés au personnel en 2006 (titres-repas et abonnements SNCB).

A.B. 11.21 – Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son personnel

Crédit proposé : 10.000 €

Cette nouvelle allocation de base est créée afin de permettre la couverture des dépenses imputables à la COCOF suite à des arrêts rendus par les juridictions judiciaires ou administratives.

A.B.12.00 – Frais relatifs aux missions internationales

Crédit proposé : 10.000 €

L'adaptation de ce crédit tient compte du nombre de missions prévues à l'étranger en 2006.

A.B.12.10 – Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires

Crédit proposé : 5.000 €

L'adaptation de ce crédit tient compte des activités mises en place en 2006.

A.B. 61.35 – Dotations au SGS Bâtiments

Crédit proposé : 6.512.000 €

La non utilisation en 2006 des crédits prévus est essentiellement liée à des modifications survenues dans deux dossiers importants:

1. Sur le site du Bon-Air les travaux prévus ont été rationalisés afin de diminuer pour répondre aux besoins des utilisateurs.
2. Les travaux de la phase 5 de Redouté-Peiffer ont fait l'objet d'une relance de marché, les offres étant en dépassement de près d'un million d'euros par rapport à l'estimation du bureau d'étude.

DIVISION 30 — RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFÉRÉES) ET POLITIQUE GÉNÉRALE

Activité 0 – Relations internationales

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des Relations internationales	30	0	0	01.01	cnd	120	120
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	cnd	30	35
Frais de missions et de réceptions des Membres du Collège et des Membres de cabinets	30	0	0	12.00	cnd	30	30
Prestations de tiers, missions, frais d'études, colloques	30	0	0	12.01	cnd	20	20
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	cnd	55	55
Transfert au CGRI	30	0	0	45.01	cnd	232	232

Commentaires par allocation de base

A.B. 01.02 – Frais liés à l'immeuble à Paris

Crédit proposé : 35.000 €

L'adaptation du crédit permet de couvrir la part de la Commission communautaire française relative aux relations internationales dans les charges annuelles liées à l'occupation du bâtiment ainsi que dans l'achat du mobilier et dans les frais de fonctionnement liées aux activités de la délégation Wallonie-Bruxelles à Paris.

Activité 1 – Politique générale

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Dépenses de prom., diff., publication	30	0	1	12.01	cnd	108	62
Subventions de politique générale	30	0	1	33.01	cnd	251	293
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des Droits de l'Enfant	30	0	1	41.01	cnd	2	0
Participation au Plan Magellan	30	0	1	81.01	cnd	1.060	1.060

A.B. 12.01 – Dépenses de promotion, diffusion, publication

Crédit proposé: 62.000 €

Adaptations aux besoins

A.B. 33.01 – Subventions de politique générale

Crédit proposé: 293.000 €

Adaptations aux besoins

A.B. 41.01 – Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des Droits de l'Enfant

Crédit proposé: 0 €

Cette contribution ne doit pas être versée cette année.

Activité 1 – Politique générale

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Dépenses de toute nature dans le cadre du Plan Magellan	30	0	1	81.01	cnd		
Promotion, publication, diffusion	30	0	1	12.01	cnd	108	62
Subvention de politique générale	30	0	1	33.01	cnd	251	293
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant	30	0	1	41.01	cnd	2	0

Commentaires par allocation de base

A.B.12.01 – Promotion, publication et diffusion

Crédit proposé : 62.000 €

Adaptation du crédit en fonction des dépenses constatées au cours des neuf premiers mois de l'exercice.

A.B. 33.01 – Subvention de politique générale

Crédit proposé : 293.000 €

Augmentation des dépenses résultant de la volonté du Collège de participer au financement de l'Année de la Mode.

A.B. 41.01 – Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant

Crédit proposé : 0 €

Cette commission sera finalement installée au début de l'année 2007.

Activité 2 - Infrastructures CIVA

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2006 ajusté
Dotation au SGS Bâtiments	30	0	2	61.35	cnd	50	23

A.B. 61.35 – Dotation au Service à Gestion Séparée Bâtiments

Crédit proposé : 23.000 €

Crédits destinés à couvrir principalement les travaux d'aménagement et de rénovation au CIVA.

La diminution du crédit est justifiée par le report en 2007 d'une partie du programme des travaux qui n'ont pas pu être réalisés en 2006.

